



**CRITERES DE SELECTION DES CENTRES D'EXCELLENCE REGIONAUX DE
L'UEMOA**

DEUXIEME EDITION

Les critères d'examen des dossiers, qui visent la réalisation des objectifs précités, sont les suivants :

I. Qualité des programmes de formation, de recherche et/ou de formation professionnelle

1.1 Programme de formation

- Compétitivité par rapport aux standards internationaux,
- Rayonnement régional,
- Caractère pluridisciplinaire,
- Cohérence,
- Efficacité et pertinence,
- Efficience,
- Prise en compte des questions liées au genre,
- Prise en compte des questions environnementales,
- Prise en compte des questions d'éthique.

1.2 Programme/thématiques de recherche

- Domaines majeurs de recherche ;
- Contribution à la société du savoir (production de connaissances) ;
- Contribution à la résolution des problématiques locales et ou régionales, en l'occurrence le développement durable et la lutte contre la pauvreté (recherche utilitaire) ;
- Aptitude à l'innovation ;
- Rôle des secteurs socio-économiques dans la définition des thématiques de recherche.

1.3 Formation professionnelle

- Degré d'adoption de la réforme LMD (réforme du curriculum, semestrialisation, gestion par crédits, mécanisme de gestion informatisée de la scolarité et des crédits, méthodes d'évaluation etc.) ;
- Degré de professionnalisation du programme de formation ;
- Champs majeurs d'intervention des sortants du centre ;
- Implication des milieux socio-professionnels dans la définition et/ou l'évaluation du programme de formation ;
- Flexibilité du programme pour s'adapter à l'évolution du marché de l'emploi ;
- Activités de formation continue au profit de publics de professionnels ;
- Existence d'un mécanisme de suivi de l'insertion des diplômés sur le marché du travail.

II. Moyens déjà disponibles au sein du centre candidat

2.1 Ressources humaines

- Liste et grades des personnels permanents du centre ;
- Qualifications académiques et scientifiques et expérience acquise par les personnels du centre ;
- Engagement de l'équipe scientifique à la coopération régionale et internationale ;
- Proportion d'enseignants originaires d'autres pays hors siège.

2.2 Equipement du centre

- Equipement de base (locaux, appareillages) ;
- Possibilité de maintenance des équipements ;
- Usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) : utilisation pédagogique, numérisation des données et leur mise à disposition via internet ;
- Cours en ligne (FOAD), inscriptions en ligne, gestion informatisée (gestion financière, de la scolarité etc.).

2.3 Capacité d'accueil

- Nombre d'étudiant(e)s susceptibles d'être accueilli(e)s ;
- Nombres d'étudiants ressortissants de l'UEMOA ;
- Mesures non discriminatives pour les ressortissants de l'UEMOA ;
- Locaux pour l'administration du centre ;
- Possibilités d'accueillir des partenaires de coopération et/ou les étudiants dans le cadre des mobilités régionales et internationales ;
- Ratios étudiants/ professeurs, salles de cours, salles de travaux, postes de travail etc.).

2.4 Mécanisme de partage de diffusion et de valorisation des résultats de recherche

- Production scientifique et/ou pédagogique du centre (nombre de publications, de personnes formées par an, signature de brevets, nombre de ressources en ligne) ;
- Impact des résultats acquis par le centre sur le développement socio-économique du pays et de l'espace UEMOA ;
- Promotion des relations entre le centre et les entreprises ;
- Organisation de séminaires, colloques et journées de sensibilisation en vue de la diffusion des résultats de formation et/ou de recherche ;
- Capacité du centre à se mettre en réseau avec d'autres centres d'excellence ;
- Protection de la propriété intellectuelle en faveur du centre ;
- Obtention de label, de prix ou autres distinctions liés au domaine de spécialité ;
- Reconnaissance par les pairs.

III. Gouvernance Organisation, gestion administrative et financière

- Qualité de la gouvernance du centre (conseil d'administration régulièrement tenu et renouvelé selon les textes, comités de pilotage, comités d'organisation, direction renouvelée selon les échéances) ;
- Organisation administrative et financière ;
- Respect des conventions ;
- Situation budgétaire et comptable (reddition des rapports de contrôle) ;
- Mécanisme de contrôle interne et externe ;
- Existence et qualité des outils de gestion financière (logiciels de comptabilité, manuels de procédures administratives et financières).

IV. Partenariats du centre (mobilisation de la périphérie)

- Expérience du centre en matière de recherche et/ou de formation dans le cadre d'une coopération régionale ;
- Dispositions statutaires favorisant la coopération régionale et la constitution de réseaux de chercheurs ;
- Efforts développés pour la mobilisation d'acteurs compétents ;
- Listes des partenariats passés ou en cours (contrats de coopération interinstitutionnelle) ;
- Listes des partenaires mobilisés pour le présent appel à candidatures ;
- Capacité du centre à influencer la gouvernance de son institution d'accueil ;
- Expérience d'implication du centre dans la résolution des problèmes de son milieu d'implantation.

V. Vision stratégique et pérennité

- Aptitude à mobiliser des ressources ;
- Capitalisation et valorisation des acquis scientifiques ;
- Capacité à assurer la continuité ;
- Capacité du centre à définir un horizon d'autonomisation ou de pérennisation (business plan ou autres outils de mise en perspective pour éviter la dépendance des financements extérieurs ou ponctuels).

VI Prévention et gestion des conflits et risques sur le campus

- Existence d'un mécanisme de dialogue social ;
- Existence de mécanisme de gestion des risques (professionnels ou non);
- Existence de mécanisme de gestion de l'environnement au sein du centre ;
- Survenue ou fréquence des grèves d'étudiants, d'enseignants ou de personnels non enseignants).

Nota bene :

Les institutions candidates au label centre d'excellence régional de l'UEMOA dans le domaine de la Culture doivent en outre répondre aux critères suivants pour être labellisés :

- Existence au sein de l'institution d'une offre de formation de haut niveau (minimum bac +4) dans les métiers de l'image et du son conformément à l'évolution technologique du secteur ;
- Capacité de production d'images collant aux valeurs culturelles africaines, susceptibles d'être exploitées dans l'intérêt des populations ;
- Gestion et protection efficaces de la propriété intellectuelle des produits réalisés par l'institution et par les diplômés.